

TARIF

4B2

CONCERTS DE
MUSIQUE CLASSIQUE
(LICENCE ANNUELLE
POUR ORCHESTRES)

Licence pour exécuter publiquement de la musique classique lors de concerts ou de récitals

En bref

Période de la licence :
un an
(de janvier à décembre)

Redevance :
basés sur le budget annuel*
de l'orchestre et le nombre
de concerts tenus dans
l'année

Date limite :
31 janvier et 31 juillet
de l'année de la licence
(formulaire de licence et
paiement)

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/4B2

Calcul de la redevance* :

Budget annuel de l'orchestre	Redevance annuelle par concert (x nombre total de concerts)				
	2010	2011	2012	2013	2014
0-100 000 \$	66 \$	68 \$	70 \$	71 \$	72 \$
100 001-500 000 \$	108 \$	111 \$	114 \$	115 \$	116 \$
500 001-1 000 000 \$	175 \$	180 \$	185 \$	187 \$	189 \$
1 000 001-2 000 000 \$	218 \$	225 \$	232 \$	234 \$	236 \$
2 000 001-5 000 000 \$	364 \$	375 \$	386 \$	390 \$	394 \$
5 000 001-10 000 000 \$	400 \$	412 \$	424 \$	428 \$	432 \$
Plus de 10 000 000 \$	436 \$	449 \$	462 \$	467 \$	472 \$

EXEMPLE:

L'orchestre d'une ville a un budget annuel de 2 500 000 \$ et donne 12 concerts en 2012.

Total de la redevance : $(386 \$ \times 12) = 4 632 \$ + taxes$

Payables en deux versements semestriels le 31 janvier et le 31 juillet

Calculez votre redevance : socan.ca/calculatrice/4B2

Si vous avez d'autres utilisations de musique, veuillez nous contacter ou essayez le Sélecteur de licence à socan.ca.

* Le calcul du budget annuel d'un orchestre comprend les concerts ne contenant aucune œuvre du répertoire de la SOCAN.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.